ECOA
ECOLE DU CENTRE OUEST DES AVOCATS

Programme formation continue des avocats
Septembre 2022

Thème : Actualités du droit de la construction

Date : Vendredi 23 septembre 2022 de 14h à 17h

Lieu : Blois

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 2**

Objectifs :

- *Eviter les écueils jurisprudentiels*
- *Maîtriser le procès de construction*

Méthodes mobilisées :

Programme :

- **La qualité de constructeur**
- **La réception**
- **Les effets de la réception**
- **La gravité décennale**
- **Forclusions et prescriptions**
- **Les exonérations**
- **Focus sur la responsabilité contractuelle**

Moyens pédagogiques : Présentation orale et support écrit.

Modalités d'évaluation finale : un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Maître Gérald FROIDEFOND, Avocat au barreau de Poitiers.

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
- Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 80€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 40€ pour les avocats « jeune Barreau »

Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2021 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECOA. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.